

formation

Des secrétaires de mairie fraîchement diplômés

La 15^e session de formation au métier de secrétaire de mairie, pour des missions d'intérim ou postuler à des emplois permanents, vient de s'achever, à Saint-Maixent.

La 15^e session de formation des secrétaires de mairie a eu lieu du 2 avril au 30 juin et s'est achevée par la remise de diplômes, vendredi 27 juin. « Secrétaire de mairie est un métier en forte tension », a rappelé le président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79) Alain Lecoinge, au moment de recevoir les quinze nouveaux diplômés (quatorze femmes et un homme) en mettant l'accent sur cette formation qui ne pourrait avoir lieu sans les partenaires, présents pour l'occasion : France Travail (représenté par Nathalie Deswelle, directrice), le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), l'Association des maires des Deux-Sèvres et la Région Nouvelle-Aquitaine.



Les quinze secrétaires de mairie (quatorze femmes et un homme) ont reçu leur diplôme. (Photo NR)

Un secrétaire sur deux à la retraite d'ici dix ans
 « Sachant qu'une secrétaire de mairie sur deux partira à la retraite dans les dix prochaines années, le recours aux agents contractuels se développe et de nombreuses offres d'emploi sont à pourvoir à temps complet ou non complet. »
 Alain Lecoinge a rappelé que quatorze sessions de formation ont été organisées par le CDG79 « entre 1997 et 2023. 210 stagiaires ont été formés, 110 stagiaires titularisés dans la fonction publique territoriale, trois stagiaires recrutés

dans la fonction publique d'État, 14 stagiaires embauchés dans le secteur privé ».

« Le recours aux agents contractuels se développe »

Pour mettre en place ce dispositif, France Travail indemnise des stagiaires pendant la durée de la formation, la Région Nouvelle-Aquitaine finance 60 % des coûts pédagogiques de la formation ainsi que l'indemnisation des stagiaires non indemnisés par Pôle emploi. Le CNFPT organise quant

à lui la formation théorique autour de modules de formation spécifique de métier de secrétaire de mairie, pour qu'elles puissent acquérir les connaissances théoriques et techniques.

Les communes accueillent et accompagnent la formation pratique des stagiaires au sein des services de mairie pendant 32,5 jours, sous la tutelle d'un secrétaire de mairie confirmé ou du directeur général des services. Ce qui permet au stagiaire de mettre en pratique les différentes tâches dévolues à son poste.

Du CAP au master

Les demandeurs d'emploi des Deux-Sèvres sont concernés

par cette formation : 15 stagiaires ont ainsi été sélectionnés sur 121 candidatures. Concernant le niveau d'études des stagiaires retenus : 29 % sont titulaires d'un CAP, BEP, BEPA ; 21 % du Bac, 21 % ont Bac + 2 (Deug, DUT, BTS) et 29 % ont une maîtrise ou un master.

« Cinq ou six secrétaires de mairie, sur les quinze formés lors de cette session, ont déjà signé un contrat dans une collectivité, et je suis sûr que les autres vont très vite trouver un emploi », a conclu Alain Lecoinge, avant de féliciter les concernés « pour (leur) très belle réussite, qui montre la qualité du dispositif engagé par nos partenaires pour cette formation ».